

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2848

8 décembre 2007

SOMMAIRE

2XTV S.A.	136658	Hadi sàrl	136689
Airin S.A.	136679	HSH Nordbank Securities S.A.	136681
Airin S.A.	136680	Humboldt Multi Invest B Sicav	136662
Alter Bail S.A.	136662	Iberint Holding S.A.	136661
A.N.D. International Holding S.A.	136661	Imetec Group	136678
BayernLB HEDGE FONDS	136658	Iris Consulting S.A.	136679
BPT Hansa S.à r.l.	136697	Juchmes Montagebau S.à r.l.	136694
CB Fonds	136673	Kodiac	136688
Clearstream Properties	136691	Krump S. à r.l.	136695
C.M.C. Communication Médias Courtage S.A.	136681	LBLux Fonds	136658
Colonnade Holdco N°3 S.à r.l.	136704	New-Insight, s.à r.l.	136701
cominvest Euro Rent Defensiv	136672	New Media Lux S.A.	136686
cominvest Multi	136673	Pioneer Institutional Funds	136672
conTour Software und Design	136681	Pioneer Institutional Solutions	136672
Couleurs d'Ailleurs Sàrl	136703	Pioneer S.F.	136672
Diaruse Real Estate S.A.	136702	Polish Delta Group S.A.	136696
Dover Luxembourg S.N.C.	136673	Salon d'Esthétique Européen S.à r.l.	136701
Easy Distribution S.A.	136659	Seven S.A.	136687
Eco Financière S.A.	136659	Tadler Investments S.A.	136661
Egla2000	136678	Violettaverwaltungs AG	136679
Electra Participations S.A.	136701	Volefin S.A.	136685
Electra Participations S.A.	136701	Weafficiency Holding S.A.	136685
Euronica S.A.	136683	Weico S.A.	136660
Fluid Movement Investment S.A.	136684	West Luxcon Holdings S.A.	136669
Gamet Holdings S.A.	136696	Worldwide Investors S.A.	136684

BayernLB HEDGE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 107.497.

Die am 7. Dezember 2007 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des BayernLB HEDGE FONDS, SICAV mitgeteilt, dass eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am Dienstag, den 8. Januar 2007 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz im Hause der Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg stattfinden wird.

Tagesordnung:

Neuwahl des Verwaltungsrates mit einer regulären Amtszeit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 5. Januar 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxembourg, den 7. Dezember 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007139721/755/24.

LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Die am 7. Dezember 2007 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des LBLux FONDS, SICAV mitgeteilt, dass eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am Dienstag, den 8. Januar 2008 um 9.30 Uhr am Gesellschaftssitz im Hause der Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg stattfinden wird.

Tagesordnung:

Neuwahl des Verwaltungsrates mit einer regulären Amtszeit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 5. Januar 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, den 7. Dezember 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007139722/755/24.

2XTV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.101.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 28 décembre 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007139723/795/18.

Eco Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.376.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday, December 28, 2007 at 2.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and reports of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2005 and as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results as of December 31, 2005 and as of December 31, 2006.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal years.
5. Discharge to the director, the private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., whose mandate has expired and will not be renewed.
6. Discharge to the director, Mr Gianni Casini, whose mandate has expired and will not be renewed.
7. Resignation of Mr Fabio Gaggini as managing director and discharge, Mr Fabio Gaggini keeping his mandates as chairman of the board of directors and director.
8. Discharge to the statutory auditor, the private limited company INTERAUDIT S.à r.l., whose mandate has expired and will not be renewed.
9. Reappointment of Mr Fabio Gaggini as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
10. Appointment of Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
11. Appointment of Mr Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
12. Appointment of the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
13. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007139724/29/36.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Démission de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de Monsieur Beniamino Malinverno de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Démission de Monsieur Marcello Osterwalder de son mandat d'administrateur-délégué et décharge, Monsieur Marcello Osterwalder conservant son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
8. Démission de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
9. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
10. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
11. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
12. Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
13. Divers.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007139728/29/39.

Weico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.610.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *December 19, 2007* at 4.40 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results as of December 31, 2006.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr Daan Den Boer as director and discharge.
6. Appointment of Mrs Monique Juncker, company director, born in Ettelbrück (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 1964, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2009.
7. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007135982/29/21.

Tadler Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.293.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 15 novembre 2007 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007131286/755/19.

A.N.D. International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.064.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 décembre 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, dernière phrase des statuts, en cas de prorogation.
3. Modification de l'article 4 des statuts comme suit : «Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables».
4. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts comme suit : «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi».
5. Modification de l'article 7 des statuts comme suit : «Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables».
6. Modification de l'article 8 des statuts comme suit: «Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année».
7. Annulation des mots suivants dans le premier paragraphe de l'article 9 des statuts : «et ce pour la première fois en 2001».
8. Annulation de la dernière phrase de l'article 9 des statuts : «Lors de la constitution de la société, les fondateurs et souscripteurs se réuniront en assemblée générale afin de procéder à la nomination des administrateurs et du ou des commissaires».
9. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007134671/1017/29.

Iberint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 décembre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135981/795/18.

Humboldt Multi Invest B Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Da den Anteilhabern ein geprüfter Jahresabschluss nicht fristgerecht an der ordentlichen Generalversammlung vom 12. November 2007 vorgelegt werden konnte, hat der Vorsitzende beschlossen, die Tagesordnungspunkte 1, 2 und 3 bei einer zweiten neu einberufenen Generalversammlung zu beschliessen.

Die Anteilhaber werden hiermit zu einer

ZWEITEN ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 17. Dezember 2007 um 15.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Berichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Wirtschaftsprüfers;
2. Genehmigung des geprüften Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 20. Dezember 2006 bis 31. Juli 2007;
3. Beschlussfassung über die Gewinnverwendung des Geschäftsjahres vom 20. Dezember 2006 bis 31. Juli 2007.

Abstimmungen werden mit der einfachen Stimmenmehrheit der Anwesenden und abgegebenen Stimmen entschieden. Ein Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteilhaber kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Sollte es Ihnen nicht möglich sein, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, können Sie ein Bevollmächtigungsförmular bei der BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Niederlassung Luxemburg, 33, rue Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxemburg, beziehen.

Bitte senden Sie dieses bis zum 14. Dezember 2007 ausgefüllt und unterschrieben zurück an die gleichnamige Adresse zu Händen Frau Christine Kabey oder an die Faxnummer (+352) 2696 9730.

Das Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007135983/755/26.

Alter Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 133.737.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille sept, le trente novembre.

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALTER BAIL S.A., avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 133.737, constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

ici représentée par l'administrateur unique de la société, savoir la société européenne ALGEST S.E., avec siège social à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 31.458, agissant par son représentant, Monsieur Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur de société, résidant au 8, boulevard Paul Eyschen à L-1480, M. Lagarde sera dans le texte ci-dessous nommé «le déclarant».

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré faire les constatations suivantes:

I: Description des points généraux de l'opération de fusion

Le déclarant, représentant légal de l'administrateur unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALTER BAIL S.A., avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 133.737,

et le déclarant, Président de la société par actions simplifiée de droit français ALTER BAIL AVIATION, ayant son siège social à F-75008 Paris, 66, rue François 1^{er}, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n ° 389 385 006,

ont décidé de soumettre, pour approbation, aux assemblées générales de leur société, un projet de fusion des deux sociétés par la voie de la création d'une société européenne (ci-après «SE»), sur base de la loi du 25 août 2006, de l'article 259 et suivants et de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et du règlement (CE) n ° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif aux statuts de la société européenne (SE) (ledit règlement).

La fusion projetée est basée sur l'article 31 dudit règlement et les articles 259 et suivants et l'article 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, par la voie de l'absorption de la société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français dénommé ALTER BAIL AVIATION par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALTER BAIL S.A., laquelle détient l'intégralité des actions et droits de ALTER BAIL AVIATION.

Les organes compétents des sociétés fusionnantes ont à cet effet, en application de l'article 20 et 31 dudit règlement et de l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, établi un projet de fusion, lequel sera soumis à l'accord des assemblées générales des sociétés fusionnantes, ainsi que l'approbation de l'opération de fusion en tant que telle avec adoption par la société absorbante, de la forme d'une société anonyme européenne et approbation des statuts de la société européenne, le tout sous forme notariée.

II: Dispositions relatives à l'implication des travailleurs dans l'opération de fusion par constitution d'une SE

Les sociétés fusionnantes n'ont pas de travailleurs. La directive (CE N ° 2001/86 du 10 novembre 2001) et les dispositions légales prises en application de la directive le 25 août 2006 concernant l'implication des travailleurs ne trouvent donc pas d'application.

III: Modalités d'exercice des droits des créanciers de la société anonyme de droit luxembourgeois absorbante ALTER BAIL S.A.

Suivant l'article 268 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 telle que modifiée, les créanciers de la société absorbante ALTER BAIL S.A. dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication demander au magistrat président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après la fusion. Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible (Loi du 23 mars 2007). Les créanciers de ALTER BAIL S.A. peuvent obtenir gratuitement au siège social de ALTER BAIL S.A. au 8, boulevard Paul Eyschen à Luxembourg une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

La société ALTER BAIL S.A. n'a pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue.

IV: Modalités d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de la société anonyme de droit luxembourgeois absorbante ALTER BAIL S.A.

Jusqu'à la réalisation de la fusion et même après, un ou plusieurs actionnaires d'ALTER BAIL S.A., disposant ensemble d'actions représentant 10% au moins du capital souscrit de la société absorbante peuvent demander la convocation d'une assemblée générale avec la fixation de l'ordre du jour, respectivement l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour.

Les actionnaires de ALTER BAIL S.A. peuvent obtenir gratuitement au siège social de ALTER BAIL S.A., une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

V: Projet de fusion établi en conformité de l'article 20 et 31 dudit règlement et de l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

Fusion à réaliser par la procédure de la fusion par absorption suivant l'article 259 et suivants et de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée:

établi par Monsieur Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur de sociétés, 8, boulevard Paul Eyschen, Luxembourg, agissant en tant que président de la société par actions simplifiée de droit français ALTER BAIL AVIATION., ayant son siège social à F-75008 Paris, 66, rue François 1^{er}, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n ° 389385006
et

la société européenne ALGEST S.E., avec siège social à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 31458 agissant par son représentant légal personne physique M. Francis Jean Prosper Lagarde, comme administrateur de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALTER BAIL S.A., avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 133737, avec pouvoir d'engager cette société par sa seule signature,

comme suit:

I) Préambule

Dénomination sociale / siège statutaire des sociétés fusionnantes

1) Spécification de ALTER BAIL S.A.:

La société anonyme de droit luxembourgeois ALTER BAIL S.A., avec siège social statutaire à Luxembourg, L-1480, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 133.737. Cette société fût constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 16 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C.

ALTER BAIL S.A. a pour objet social:

- l'achat, l'exploitation, par voie de location ou autrement, la vente, de tous biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, engins ou accessoires, fixes ou mobiles, ainsi que de tous équipements, procédés, appareils ou installations annexes ou auxiliaires, pouvant être utilisés sur l'eau ou sous l'eau, sur terre ou sous terre, dans les airs ou dans le vide;
- l'étude, la mise au point et la réalisation de toutes opérations ayant une relation directe ou indirecte avec l'activité ci-dessus ou avec toutes activités similaires ou connexes, utilisant tous moyens, procédés, systèmes, créés ou à créer;
- toutes participations directes ou indirectes, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés européennes ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription d'actions ou d'acquisition de titres, droits ou bien sociaux, de fusions, d'alliances, de commandites, de sociétés en participation, de groupements d'intérêts économiques ou autrement

et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptible de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales et ce tant dans la Communauté Européenne que dans tous autres pays.

2) Spécification de ALTER BAIL AVIATION

La société par actions simplifiée de droit français ALTER BAIL AVIATION., ayant son siège social statutaire à F-75008 Paris, 66, rue François 1^{er}, est inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n ° 389 385 006, avec un capital social de un million six cent mille Euros (EUR 1.600.000,-), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale.

En conformité avec l'article 20 et 31 du règlement (CE) précité, et de l'article 259 et suivants et de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, il est projeté que la société ALTER BAIL S.A. décrite sub 1) (société absorbante) soit fusionnée avec la société ALTER BAIL AVIATION décrite sub 2) (la société absorbée) par la voie de l'absorption de la société ALTER BAIL AVIATION et l'adoption simultanée de la société absorbante de la forme d'une société européenne (SE) dénommée ALTER BAIL SE, avec siège statutaire et administration centrale à Luxembourg, L-1480, 8, boulevard Paul Eyschen.

Les deux sociétés fusionnantes exercent un objet social analogue.

Par suite de la fusion, l'objectif de la création d'un cadre unique est poursuivi à l'intérieur duquel les deux sociétés fusionnantes seront à même de réaliser leur objet social d'une façon plus efficace et de réaliser ainsi des économies importantes.

II a) Rapport d'échange, modalité de remise d'action et date de participation aux bénéfices

La société absorbante détenant toutes les actions de la société absorbée, l'opération de fusion n'entraîne pas la création d'actions nouvelles dans le chef de la société absorbante, et aucune augmentation de capital ne sera réalisée chez la société absorbante.

II b) Date d'effet

Sur le plan comptable

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vu comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2007.

Sur le plan juridique

L'universalité des actifs et des passifs de la société absorbée est transféré à la société absorbante avec statut de société européenne, par suite de l'inscription de la fusion dans les registres de commerce respectifs.

Sur le plan interne

La fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause.

III) Droits spéciaux

La nouvelle société européenne ne confère pas de droits spéciaux à ses actionnaires au sens de l'article 20 alinéa 1^{er} litt f du règlement CE précité.

IV) Avantages particuliers

Il n'est attribué aux personnes et organes visés à l'article 20, 1. litt. g du règlement et l'article 265 (2) g de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, aucun avantage particulier. Ne sont pas visés par la présente disposition les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises mis en charge aux sociétés fusionnantes et calculés au taux usuel.

V) Statuts de la SE

La dénomination de la société absorbante est ALTER BAIL S.E. société européenne.

Le siège statutaire de la SE et l'administration centrale se trouvent à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le capital social est de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Les parties comparantes décident l'adoption des statuts de SE de la société ALTER BAIL S.A. comme faisant partie intégrante du présent projet de fusion par absorption et figurant en annexe (a) au présent projet.

Les parties comparantes nomment comme membres du conseil d'administration de ALGEST S.E.

1) M. Francis Lagarde, né le 18 avril 1945 à Paris 8^{ème}, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen;

2) M. Bernard Attal, né le 7 février 1964 à Rouen (76), directeur de sociétés, demeurant 33, Willow Place, 11201 Brooklyn, USA;

3) M. Yves Mertz, réviseur d'entreprises, né le 19 septembre 1957 à Arlon, demeurant à Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt.

Leurs mandats finiront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Les parties comparantes désignent comme commissaire aux comptes la société MAZARS S.A., avec siège social à Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt. Son mandat finira lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

VI: Participation des travailleurs

Les deux sociétés fusionnantes n'ont pas de travailleurs, l'activité des deux sociétés suivant l'objet social des deux sociétés est accomplie sans exception par les membres du conseil d'administration des deux sociétés, qui ne sont pas liées par un contrat de travail aux sociétés fusionnantes. La disposition de l'article 20 alinéa 1^{er} litt i sur l'information sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs sont fixées conformément à la directive 2001/86 CE est donc sans objet.

VII: Actifs et passifs de la société absorbée

Tous les actifs et passifs de la société absorbée existants au 31 décembre 2006 sont pris en compte dans le bilan de clôture et de fusion (annexe au présent acte).

VIII: Prise d'effet

En vue de devenir définitif, le projet de fusion nécessite l'accord de l'assemblée générale des deux sociétés fusionnantes dans la forme notarié. Cet accord doit intervenir au plus tard dans les 60 jours de la publication du projet de fusion, sinon chaque société peut se retirer du projet / contrat de fusion.

IX: Délégation de pouvoirs

Les sociétés comparantes autorisent expressément M. Francis Jean Prosper Lagarde, prénommé, à procéder à toutes modifications et/ou ajouts quelconques du présent projet de fusion qui devraient apparaître comme nécessaires en vue d'une réalisation valable de la fusion par absorption avec constitution de SE des deux sociétés fusionnantes prémentionnées et l'inscription de la SE, suite à la fusion par absorption, au Registre du Commerce de Luxembourg et à signer seul toute déclaration de conformité et de régularité qui s'avèreraient nécessaires à la bonne fin de la présente opération.

Avec la réalisation de la fusion, tous les actes de la société absorbée sont censés accomplis pour la société absorbante, nouvelle société européenne. Cette dernière société est expressément autorisée à faire et à accomplir tous les actes, formalités et opérations nécessaires en vue de la réalisation de la fusion et faire valoir les droits de la société absorbée au nom de la société absorbante, pour autant déjà que les droits n'ont pas été transférés automatiquement comme conséquence de l'opération de fusion.

X: Frais

Tous les frais, taxes et honoraires en relation avec la fusion sont pris en charge par la SE nouvellement créée.

XI: Annexe

Le projet du statut de la SE figure en annexe (a) comme partie intégrante du présent projet de fusion.

XII: Ainsi décidé par chacune des sociétés fusionnantes et encore fait en double exemplaires, chaque société participant à la fusion déclarant avoir reçu un exemplaire.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

ALTER BAIL S.A., Société Anonyme luxembourgeoise / ALTER BAIL AVIATION, SAS de droit français

F. Lagarde / F. Lagarde

Représentant légal de l'administrateur unique / Président

PROJET DE STATUT

Art. 1^{er}. Dénomination

Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme européenne (Societas Europea) sous la dénomination de ALTER BAIL S.E.

La Société Européenne est soumise au règlement (CE N°2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne ainsi qu'à la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 et toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement ou réglées seulement pour partie les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 sont applicables.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège peut sur simple décision du conseil d'administration être transféré partout à l'intérieur de la commune de Luxembourg. Le siège de la société est en même temps le lieu de l'administration centrale. La société peut transférer son siège à l'intérieur de l'Union Européenne conformément à l'article 8 du règlement.

Art. 3. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

La société a pour objet :

- l'achat, l'exploitation, par voie de location ou autrement, la vente, de tous biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, engins ou accessoires, fixes ou mobiles, ainsi que de tous équipements, procédés, appareils ou installations annexes ou auxiliaires, pouvant être utilisés sur l'eau ou sous l'eau, sur terre ou sous terre, dans les airs ou dans le vide ;
- l'étude, la mise au point et la réalisation de toutes opérations ayant une relation directe ou indirecte avec l'activité ci-dessus ou avec toutes activités similaires ou connexes, utilisant tous moyens, procédés, systèmes, créés ou à créer ;
- toutes participations directes ou indirectes, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés européennes ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription d'actions ou d'acquisition de titres, droits ou bien sociaux, de fusions, d'alliances, de commandites, de sociétés en participation, de groupements d'intérêts économiques ou autrement et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptible de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales et ce tant dans la Communauté Européenne que dans tous autres pays.

Art. 5. Capital - Actions

Le capital social souscrit de la société est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. Indivisibilité

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Emprunts obligataires

Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 9. Administration

La société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Surveillance

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués individuellement à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par tout moyen manuel ou électronique.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Décisions Conseil

Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Pouvoirs Conseil

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les actes de disposition supérieurs à 10% des fonds propres donnent lieu à une décision du conseil d'administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par le règlement 2001, la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation Conseil

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 14. Comité Exécutif

Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Représentation Conseil

Le conseil d'administration représente valablement la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Validité

Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion

journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. Surveillance

La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 18. Assemblées

L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. Représentation Assemblée

L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Conditions admission

Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. Date Assemblée Générale

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois d'avril de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. Rapport de gestion

L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. Quorum

L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Convocation

Le conseil d'administration et respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Présidence Assemblée

Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Procès-verbaux assemblées

Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Art. 27. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Bilan

Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. Répartition des bénéfices

L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 30. Dissolution

Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Liquidation

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 32. Disposition Générale

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent au règlement (CE N° 2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne ainsi qu'à la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 et toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement CE ou réglées seulement pour partie, les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sont applicables.

Référence de publication: 2007139534/208/377.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01353. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

West Luxcon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.810.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a limited liability company, incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Herzogstrasse 15, 40217 Düsseldorf, Germany, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th November 2007, being the sole shareholder of and holding all sixty nine million twenty four thousand eight hundred (69,024,800) shares in WEST LUXCON HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32-34, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered under number B 88.810 with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated on 8th August 2002 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on

18th October 2002, number 1508. The articles of incorporation have been amended for the last time on 17th December 2002 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C on 27th February 2003, number 214.

The sole shareholder requested the notary to record as follows that:

I. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

II. The sole shareholder confirms that all the shares in issue are in registered form duly inscribed in the register of shareholders of the Company;

III. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

1. Reduction of the current issued share capital of the Company of eighty-six million two hundred and eighty-one thousand Euro (€ 86,281,000) by an amount of eighty-six million two hundred and fifty thousand Euro (€ 86,250,000) (the «Reduction Amount»), to thirty-one thousand Euro (€ 31,000), by cancellation of sixty-nine million (69,000,000) shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) per share, and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

2. Reduction of the amount currently booked in the legal reserve to three thousand one hundred Euro (€ 3,100) (representing 10% of the new share capital amount), and allocation of the balance to a freely distributable reserve.

3. Amendment of Article 5 first paragraph of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

4. Amendment of Article 6 of the Articles of incorporation of the Company as follows:

«The shares are in registered or in bearer form».

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital by an amount of eighty-six million two hundred fifty thousand Euro (€ 86,250,000), in order to reduce it from eighty-six million two hundred and eighty-one thousand Euro (€ 86,281,000) to thirty-one thousand Euro (€ 31,000) by cancellation of sixty-nine million (69,000,000) shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) per share, and to allocate the balance amounting to eighty-six million two hundred and fifty thousand Euro (€ 86,250,000) to a freely distributable share premium account.

Second resolution

It is resolved to reduce the amount allocated to the legal reserve to three thousand one hundred Euro (€ 3,100) (representing 10% of the new share capital amount) and to allocate the balance amounting to eight million six hundred and twenty-five thousand Euro (€ 8,625,000) to a freely distributable reserve.

Third resolution

It is resolved to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

«The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares with a par value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each.»

Fourth resolution

It is resolved to amend Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

«The shares are in registered or in bearer form».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at 2,300.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the party hereto signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social à Herzogstrasse 15, 40217 Düsseldorf, Allemagne, représentée par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 novembre 2007, l'actionnaire unique et détenant toutes les soixante-neuf millions vingt-quatre mille huit cent (69.024.800) actions dans

WEST LUXCON HOLDINGS S.A. (la Société), une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social aux 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88810, constituée en date du 8 août 2002 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1508 du 18 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2002 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 214 du 27 février 2003.

L'actionnaire unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient toutes les actions émises dans la Société et peut ainsi valablement délibérer sur les points ci-dessous;

II. L'actionnaire unique confirme que toutes les actions émises sont sous forme nominative dûment inscrites dans le registre des actionnaires de la Société;

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Réduction du capital social émis actuel de la Société de quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-un mille Euros (€ 86.281.000) d'un montant de quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille Euros (€ 86.250.000) (le «Montant de Réduction»), à trente et un mille Euros (€ 31.000), par l'annulation de soixante-neuf millions (69.000.000) actions d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) par action.

2. Réduction du montant actuel de la réserve légale à trois mille cent Euros (€ 3.100) (représentant 10% du nouveau montant du capital social), et affectation du solde à une réserve librement distribuable.

3. Modification de l'Article 5, premier paragraphe des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4. Modification de l'Article 6 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les actions sont sous forme nominative ou au porteur.»

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'actionnaire unique:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis actuel de la Société d'un montant de quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille Euros (€ 86.250.000) afin de le réduire de quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-un mille Euros (€ 86.281.000) à trente et un mille Euros (€ 31.000), par l'annulation de soixante-neuf millions (69.000.000) actions d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) par action, et d'affecter le solde s'élevant à quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille Euros (€ 86.250.000) à un compte prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le montant alloué à la réserve légale à trois mille cent Euros (€ 3.100) (représentant 10% du nouveau montant du capital social) et d'allouer le solde s'élevant à huit millions six cent vingt-cinq mille Euros (€ 8.625.000) à une réserve librement distribuable.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 5, premier paragraphe des Statuts de la Société qui se lit dorénavant comme suit :

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000), représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 6 des Statuts de la manière suivante:

«Les actions sont sous forme nominative ou au porteur.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut ajournée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des statuts sont estimés à 2.300,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présentes minutes sont rédigées en anglais suivies d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.Beyer, J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36880. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expéditon conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138697/211/125.

(070165901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pioneer Institutional Solutions, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion prenant effet le 8 décembre 2007 concernant le fonds commun de placement PIONEER INSTITUTIONAL SOLUTIONS a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The amendment agreement to the management regulations effective as of 8 December 2007 with respect to the fund PIONEER INSTITUTIONAL SOLUTIONS has been filed with the Trade and Companies Register of Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122065/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06723. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

cominvest Euro Rent Defensiv, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Euro Rent Defensiv, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007127914/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07753. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pioneer Institutional Funds, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion prenant effet le 8 décembre 2007 concernant le fonds commun de placement PIONEER INSTITUTIONAL FUNDS a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The amendment agreement to the management regulations effective as of 8 December 2007 with respect to the fund PIONEER INSTITUTIONAL FUNDS has been filed with the Trade and Companies Register of Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122066/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06692. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pioneer S.F., Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion prenant effet le 8 décembre 2007 concernant le fonds commun de placement PIONEER S.F. a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The amendment agreement to the management regulations effective as of 8 December 2007 with respect to the fund PIONEER S.F. has been filed with the Trade and Companies Register of Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122323/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07094. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

CB Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Bond Relative Return, welcher von der cominvest ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird, wurde registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007137661/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04260. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

cominvest Multi, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Bond Relative Return, welcher von der cominvest ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007137662/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04256. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.408, incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1669 dated November 21, 2002, (hereinafter referred to as the «Company»). The by-laws of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 15, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1460, dated July 14, 2007.

The extraordinary general meeting was presided by Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The Chairman appointed as secretary Andreas Wagner, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Jacqueline Kintzele, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, having been signed *in varietur* by the partners, by the proxy holders representing the partners, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the corporate capital of EUR 554,338,025.- (five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand twenty-five euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Decrease of the corporate capital of the Company from its current amount of EUR 554,338,025.- (five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand twenty-five euros) divided into 22,173,521 (twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred twenty-one) share quotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 515,538,025.- (five hundred fifteen million five hundred thirty-eight thousand twenty-five euros) divided into 20,621,521 (twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of the cancellation of:

- 27 (twenty-seven) sharequotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 359,256 (three hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-six) share quotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. with registered office at 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA

- 1,192,717 (one million one hundred ninety-two thousand seven hundred seventeen) share quotas held by DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

and subsequent reimbursement of the cancelled share quotas to the partners in cash and in shares of IMAJE INK JET PRINTING CORPORATION with registered office at 1650 Airport Road, Kennesaw 30144 GA, USA.

2 Amendment Article 6 of the Articles of Association of the Company to reflect the planned decrease of corporate capital that will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred fifteen million five hundred thirty-eight thousand twenty-five euros (EUR 515,538,025.-) represented by twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one (20,621,521) sharequotas with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which belong to:

-DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, four hundred twelve share quotas 412

- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA; four million seven hundred seventy-three thousand four hundred seventy sharequotas 4,773,470

- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; fifteen million eight hundred forty-seven thousand six hundred and thirty-nine sharequotas 15,847,639

Total: twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one sharequotas 20,621,521

3 Empowerment of any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality with respect to the proposed decrease of share capital of the Company;

4 Any other business.

Then, the meeting of partners, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolved to decrease the corporate share capital of the Company from its current amount of EUR 554,338,025.- (five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand twenty-five euros) divided into 22,173,521 (twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred twenty-one) share quotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 515,538,025.- (five hundred fifteen million five hundred thirty-eight thousand twenty-five euros) divided into 20,621,521 (twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of the cancellation of:

- 27 (twenty- seven) share quotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 359,256 (three hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-six) share quotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. with registered office at 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA

- 1,192,717 (one million one hundred ninety-two thousand seven hundred seventeen) share quotas held by DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

and to subsequently reimburse the cancelled share quotas to the partners in cash and in shares of IMAJE INK JET PRINTING CORPORATION with registered office at 1650 Airport Road, Kennesaw 30144 GA, USA.

Declarations

Thereafter intervened:

1 The company DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, duly represented by Sophie Zintzen prenamed, by virtue a power of attorney given on September 12, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 27 (twenty-seven) sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

2 The company DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. having its registered office at 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA, duly represented by Sophie Zintzen prenamed, by virtue a proxy given on September 12, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 359,256 (three hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-six) share quotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

3 The company DFH CORPORATION having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, duly represented by Sophie Zintzen prenamed, by virtue a proxy given on September 12, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 1,192,717 (one million one hundred ninety-two thousand seven hundred seventeen) share quotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The partner's meeting resolved amending Article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the cancellation of 1,552,000 (one million five hundred fifty-two thousand) share quotas for an amount of EUR 38,800,000.- (thirty-eight million eight hundred thousand euros)

Consequently, Article 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred fifteen million five hundred thirty-eight thousand twenty-five euros (EUR 515,538,025.-) represented by twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one (20,621,521) share quotas with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which belong to:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, four hundred twelve share quotas	412
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA; four million seven hundred seventy-three thousand four hundred seventy share quotas	4,773,470
- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; fifteen million eight hundred forty seven thousand six hundred and thirty nine share quotas	15,847,639
Total: twenty million six hundred twenty-one thousand five hundred twenty-one share quotas	20,621,521

Third resolution

The partners' meeting resolved to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately € 3,000.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le treize septembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.408, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1669 daté du 21 novembre 2002 (ci-après «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1460, daté du 14 juillet 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne comme secrétaire Andreas Wagner, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés, par les mandataires représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 554.338.025,- (cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1 Réduction du capital social de son montant actuel de EUR 554.338.025,- (cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 22.173.521,- (vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 515.538.025,- (cinq cent quinze millions cinq cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 20.621.521,- (vingt million six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie de suppression de:

- 27 (vingt-sept) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
 - 359.256 (trois cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-six) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA;
 - 1.192.717 (un million cent quatre-vingt-douze mille sept cent dix-sept) parts sociales détenues par DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
- et remboursement subséquent aux associés des parts sociales annulées, en numéraire et en parts de la société IMAJE INK JET PRINTING CORPORATION ayant son siège social à 1650 Airport Road, Kennesaw 30144 GA, USA.

2 Modification de l'Article 6 des statuts de la Société, pour refléter la réduction de capital social envisagée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 515.538.025,- (cinq cent quinze millions cinq cent trente-huit mille vingt-cinq euros) représenté par 20.621.521 (vingt millions six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune qui ont été souscrites comme suit:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; quatre cent douze parts sociales	412
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA; quatre millions sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix parts sociales	4.773.470
- DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; quinze millions huit cent quarante-sept mille six cent trente-neuf parts sociales	15.847.639
Total: vingt millions six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une parts sociales	20.621.521

3 Autorisation donnée à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute formalité nécessaire en relation avec la réduction de capital de la Société proposée;

4 Divers.

Ensuite, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant donné son approbation aux explications du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 554.338.025,- (cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 22.173.521 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant EUR 515.538.025,- (cinq cent quinze millions cinq cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 20.621.521 (vingt millions six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie de suppression de:

- 27 (vingt-sept) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 359.256 (trois cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-six) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA;

- 1.192.717 (un million cent quatre-vingt-douze mille sept cent dix-sept) parts sociales détenues par DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

Et de rembourser subséquemment les associés des parts sociales annulées, en numéraire et en parts de la société IMAJE INK JET PRINTING CORPORATION ayant son siège social à 1650 Airport Road, Kennesaw 30144 GA, USA.

Déclarations

Sont ensuite intervenues:

1 La société DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, dûment représentée par Sophie Zintzen précitée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 27 (vingt-sept) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

2 La société DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA, représentée par Sophie Zintzen précitée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 359.256,- (trois cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-six) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

3 La société DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, représenté par Sophie Zintzen, précité, agissant en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 1.192.717 (un million cent quatre-vingt-douze mille sept cent dix-sept) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter la suppression de 1.552.000, (un million cinq cent cinquante-deux mille) parts sociales pour un montant de EUR 38.800.000,- (trente-huit millions huit cent mille euros)

En conséquence l'article 6 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 515.538.025,- (cinq cent quinze millions cinq cent trente-huit mille vingt-cinq euros) représenté par 20.621.521 (vingt millions six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune qui ont été souscrites comme suit:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; quatre cent douze parts sociales	412
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE 19809 USA; quatre millions sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix parts sociales	4.773.470
- DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; quinze millions huit cent quarante-sept mille six cent trente-neuf parts sociales	15.847.639
Total: vingt millions six cent vingt et un mille cinq cent vingt et une parts sociales	20.621.521

Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, à effectuer toute formalité en relation avec les présentes résolutions.

Déclarations, frais, évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 3.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont singé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Zintzen, A. Wagner, J. Kintzelé, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007. Relation: LAC / 2007 / 26601. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007135698/212/275.

(070157673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Egla2000, Société Anonyme,
(anc. Imetec Group).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.195.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 septembre 1995, acte publié au Mémorial C no 580 du 14 novembre 1995, modifié par-devant le même notaire en date du 10 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 241 du 30 mars 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 juillet 2000, acte publié au Mémorial C no 404 du 1^{er} juin 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 2007, acte publié au Mémorial C n° 10763 du 6 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGLA2000 (anciennement IMETEC GROUP S.A.)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136031/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03137. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Violettaverwaltungs AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 133.056.

—
Auszug aus der Versammlung des Verwaltungsrats vom 8. November 2007

Aus der Verwaltungsratssitzung vom 8. November 2007 geht folgender Beschluss hervor:

- Gemäss Artikel 17 der Satzung beschliesst der Verwaltungsrat Herrn Christophe Fender zum delegierten Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 zu ernennen.

7, rue ..., 57970 ..., France.

Luxemburg, den 8. November 2007.

Unterschrift

Mandatar

Référence de publication: 2007135688/1321/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Iris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 113.402.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2007

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65.434 de ses fonctions de commissaire aux compte.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur Pletschette François, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette, de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Francis Romano, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette, aux fonctions d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007.

N. Meisch / M. Scodellaro / F. Pletschette

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007135699/597/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Airin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.720.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 4 octobre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Alfio Maria Puglisi Cosentino, Entrepreneur, demeurant à Via Emanuele Gianturco 1, Rome (Italy)

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 octobre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 4 octobre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007135704/2329/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01827B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Airin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.720.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 octobre 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Alfio Maria Puglisi Cosentino, Entrepreneur, demeurant à Via Emanuele Gianturco 1, Rome (Italy)

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 octobre 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 2 octobre 2007, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007135707/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

C.M.C. Communication Médias Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 58.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 août 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe Louis, demeurant 1, rue d'Avalon à L-1159 Luxembourg, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 sur les comptes clos le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 23 août 2007.

C. Louis / V. Louis / LIONS PRODUCTIONS INC

- / - / C. Louis

Référence de publication: 2007135702/597/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 12. Juli 2007

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Joachim Friedrich, geboren am 15. Januar 1964 in Siegen (Deutschland), mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel, mit Wirkung zum 12. Juli 2007 zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Die CSSF hat der Ernennung am 24. Mai 2007 zugestimmt.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

- Jörg Arndt
- Rainer Helms
- Hartmut Strauß
- Hans Berger (Vorsitzender des Verwaltungsrats)
- Joachim Friedrich.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 25. Oktober 2007.

Für gleichlautenden Auszug

M. Riessen / H. Brüll

Senior Vice President / Assistant Vice President

Référence de publication: 2007135708/37/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

conTour Software und Design, Société Civile.

Siège social: L-9831 Consthum, 9, rue de Kemel.

R.C.S. Luxembourg E 3.780.

STATUTEN

Herr Daniel Meyer, geb. am 2. Juni 1986, von Beruf Student und freiberuflicher Programmierer, wohnhaft in L-9831 Consthum, 9, rue de Kemel

und

Frau Christiane Teuschler, geb. am 21. Februar 1960, Kauffrau, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54689 Daleiden, Reipeldinger Str. 28

schließen heute folgenden Vertrag:

§ 1 Zweck der Gesellschaft, Sitz

1. Die Vertragspartner beabsichtigen, einen Betrieb zur Entwicklung und Vermarktung von webbasierten Content-Management-Systemen gemeinschaftlich zu betreiben. Zu diesem Zweck gründen sie hiermit eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts im Sinne des Gesellschaftsrechts von Luxemburg.
2. Sitz der Gesellschaft: L-9831 Consthum, 9, rue de Kemel

§ 2 Beginn und Dauer, Geschäftsjahr

1. Die Gesellschaft beginnt ihre Geschäfte am 21. Mai 2007. Sie wird auf unbestimmte Zeit eingegangen.
2. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 3 Einlagen

1. Einlagen werden in Form von Arbeitsleistungen erbracht. Diese erfolgen seitens Herrn Daniel Meyer im Wesentlichen durch Codeentwicklung, seitens Frau Christiane Teuschler durch Gestaltungs- und Vermarktungsaktivitäten.
2. Die Gesellschafter bringen in die Gesellschaft ihre bisherigen Leistungen für das Projekt M I T A ein. Sie werden damit Gesamthandseigentum der Gesellschafter.

§ 4 Geschäftsführung

1. Zur Vertretung der Gesellschaft ist jeder der Gesellschafter allein berechtigt und verpflichtet.
2. Für folgende Geschäfte ist die Zustimmung aller Gesellschafter erforderlich
 - a. Erwerb, Veräußerung, Belastung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten
 - b. Änderungen des Geschäftszwecks oder die Aufnahme eines neuen Geschäftszweiges
 - c. Erwerb eines anderen Unternehmens, sowie die Beteiligung an einem solchen; ferner die Eingehung von Arbeitsgemeinschaften oder von Kooperationsverträgen
 - d. Eingehen von Kredit- und Bürgschaftsverpflichtungen
 - e. Abschluss, Änderung, Kündigung oder Aufhebung von Anstellungs- und Ausbildungsverträgen
 - f. Abschluss, Änderung, Kündigung oder Aufhebung von Miet- oder Pachtverträgen
 - g. Abschluss von Verträgen und Geschäften jeder Art, die im Einzelfall größere Verpflichtungen als 1.000,- € mit sich bringen
 - h. Entgegennahme von Aufträgen, mit einem Geschäftswert von mindestens 5.000,- €

§ 5 Gesellschafterversammlungen, Gesellschafterbeschlüsse, Stimmrecht

1. Die Gesellschafter entscheiden über die ihnen nach Gesetz oder Gesellschaftsvertrag zugewiesenen Angelegenheiten durch Beschlüsse, die in Gesellschaftsversammlungen gefasst werden.
2. Eine Gesellschafterversammlung kann durch jeden Gesellschafter einberufen werden. Sie ist mindestens einmal im Jahr einzuberufen.
3. Beschlüsse können jederzeit, auch außerhalb einer Versammlung mündlich oder schriftlich gefasst werden. Werden Beschlüsse mündlich gefasst, hat der geschäftsführende Gesellschafter, der diese Form angeregt hat, ein entsprechendes Protokoll zu erstellen.
4. Gesellschaftsbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.
5. Jeder Gesellschafter kann in den Angelegenheiten der Gesellschaft Auskunft verlangen, die Geschäftsbücher und Papiere der Gesellschaft einsehen und überprüfen. Jeder Gesellschafter kann auf seine Kosten einen zur Verschwiegenheit verpflichteten Dritten mit der Wahrnehmung dieses Rechts hinzuziehen oder allein damit beauftragen.

§ 6 Jahresabschluss

1. Binnen sechs Monaten nach Abschluss des Geschäftsjahres ist ein Jahresabschluss aufzustellen und der Gewinn- und Verlustanteil des einzelnen Gesellschafters festzustellen.

§ 7 Gewinn- und Verlustbeteiligung, Entnahmen

1. An Gewinn und Verlust der Gesellschaft sind die Gesellschafter zu gleichen Teilen beteiligt.
2. Vorauszahlungen auf den zu erwartenden Gewinn bedürfen der Zustimmung aller Gesellschafter.

§ 8 Kündigung eines Gesellschafters

1. Der Gesellschaftsvertrag kann von jedem Gesellschafter mit einer Frist von 6 Monaten gekündigt werden.
2. Da es sich vorläufig um zwei Gesellschafter handelt, hat die Kündigung eines Gesellschafters die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

§ 9 Gesellschaftsschädigende Handlungen

1. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich, keine
 - a. Geschäfte auf eigene Rechnung zu machen, die im Geschäftszweig der Gesellschaft liegen
 - b. gesellschaftlichen Mittel, sei es Geld-, Sach- oder Dienstleistungen für private Zwecke zu verwenden.

§ 10 Patentrechte, Nutzungsrechte, Marktwerte

1. Im Rahmen der Gesellschaftstätigkeit werden schützenswerte Programmcodes, Skripte und Gestaltungselemente entwickelt. Gleichermaßen zielen die Marketingaktivitäten auf die Einführung und Etablierung einer Marke hin.

2. Entwicklungsarbeiten und Aktivitäten, die auf Rechnung und im Namen der Gesellschaft ausgeführt werden bzw. als Einlage eingebracht werden, können von der Gesellschaft ohne zeitliche und räumliche Einschränkung genutzt werden. Diese Nutzung ist exklusiv und kann nur mit Zustimmung beider Gesellschafter an Dritte weitergeben werden. Das Urheberrecht bleibt hiervon unberührt.

3. Die Gesellschaft macht dieses Nutzungsrecht (Copyright) regelmäßig und ohne Einschränkung kenntlich und setzt dieses gegenüber Dritte durch.

§ 11 Arbeitsleistungen

1. Der Gesellschafter Daniel Meyer erbringt bis auf weiteres eine monatliche Leistung von wenigstens 50 Stunden, die mit einem Honorar von Netto EUR 1.600,- abgegolten werden. Dieses Honorar ist monatlich fällig. Die gesetzlich vorgeschriebenen Lohnnebenkosten trägt die Gesellschaft.

2. Die unter 1. aufgeführten Arbeitsleistungen dienen der Produktentwicklung für die Gesellschaft, deren exklusives Nutzungsrecht sie innehat.

3. Arbeitsleistungen der Gesellschafter, die über das unter 1. aufgeführte Maß hinausgehen, erfolgen als Einlage in die Gesellschaft und werden nicht gesondert honoriert.

4. Die Neuregelung der Arbeitsleistungen bedarf der Zustimmung beider Gesellschafter.

§ 12 Salvatorische Klausel

1. Sollten Bestimmungen dieses Vertrages ganz oder teilweise nicht rechtswirksam oder nicht durchführbar sein oder werden, so soll dadurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen des Vertrages nicht berührt werden. Enthält dieser Vertrag eine Regelungslücke, gilt das gleiche.

2. Anstelle der unwirksamen oder undurchführbaren Bestimmungen oder zur Ausfüllung der Lücke soll eine angemessene Regelung gelten, die dem Willen der Gesellschafter sowie dem Sinn und Zweck des Vertrages entsprechen würde, sofern die Gesellschafter bei dem Abschluss des Vertrages des Punktes bedacht hätten.

3. Es gelten die gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg, soweit sie diesen Vertrag betreffen.

4. Erfüllungsort und Gerichtsstand für alle sich aus diesem Vertrag ergebenden Verpflichtungen und Streitigkeiten ist der Sitz der Gesellschaft.

Daleiden, den 21. Mai 2007.

D. Meyer / C. Teuschler
Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2007136306/801003/99.

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2007, réf. DSO-CK00040. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070158218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Euronic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 septembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs adoptent la résolution d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Piergiorgio Pelassa. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

1/ Dû au décès le 29 janvier 2007 de Monsieur Carlos Caufape Rius et à la décision de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre d'Administrateur est réduit de 5 à 4.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

EURONICA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136288/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Worldwide Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136310/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 12 avril 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 12 avril 2006 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Madame Corinne Bitterlich, employée privée, née le 2 juillet 1969 demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 15 octobre 2004, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 26 février 2007.

FLUID MOVEMENT INVESTMENT S.A.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur
S. Boulhais / M. Limpens
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136293/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Weafficienc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.476.

—
La société DMC S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 15 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 15 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 11 décembre 2003, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 13 juin 2007.

WEAFFICIENC HOLDING S.A.
LOUV SARL / DMC SARL
M. Limpens / S. Boulhais
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136296/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Volefin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.822.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle Schul, Administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 2 mai 2003, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / B. Parmentier

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136292/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

New Media Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW MEDIA LUX S.A. avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.134 (NIN 2006 2218 925),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1804 du 27 septembre 2006,

au capital social de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Max Funck, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Bob Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-1835 Luxembourg, 31, rue des Jardiniers.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'édition de magazines et autres publications périodiques et non périodiques, de journaux, publications d'affaires, édition et exploitation de sites internet, productions dans le domaine audiovisuel et électronique, pour son propre compte ou pour des tiers, ou en participation avec des tiers, au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra réaliser toutes opérations de communication publicitaire par tous les moyens et supports, écrits, audiovisuels, radiophoniques, ou électroniques.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

2) Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur qui a reçu l'autorisation de commerce.

3) Acceptation de la démission de Monsieur Claude Schmitz de ses fonctions d'administrateur avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4) Nomination de Monsieur Bob Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers en remplacement de l'administrateur démissionnaire et détermination de la durée de son mandat.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'édition de magazines et autres publications périodiques et non périodiques, de journaux, publications d'affaires, édition et exploitation de sites internet, productions dans le domaine audiovisuel et électronique, pour son propre compte ou pour des tiers, ou en participation avec des tiers, au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra réaliser toutes opérations de communication publicitaire par tous les moyens et supports, écrits, audiovisuels, radiophoniques, ou électroniques.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur qui a reçu l'autorisation de commerce.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz de ses fonctions d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bob Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat expire à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, M. Funck, B. Hochmuth, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1325. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007136926/201/96.

(070159306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Seven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.475.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136902/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02539. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Kodiac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.472.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SPIZBAY dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce sous le numéro B109.564, représenté par son gérant Monsieur Patrick Sorio, indépendant, né à Allauch (F), le 4 mars 1961, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte

Ici représentée par son Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mai 2007,

Laquelle procuration est restée annexée à l'acte numéro 235 de l'an 2007 dressé le 9 mai 2007 par le notaire instrumentant.

Lesquels comparantes, tels que représentées, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant était seul associé de la société à responsabilité limitée KODIAC, dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja Holtz, soussigné, le 16 septembre 2005, publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 262 du 6 février 2006 inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 111.225

Que le capital social était fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune

Que la société ne possédait ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Que la comparante représente l'intégralité du capital social, avait décidé de prononcer la liquidation anticipée de la société KODIAC Sàrl avec effet au 9 mai 2007.

Qu'elle déclare avoir eu pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société KODIAC Sàrl.

Qu'elle avait déclaré encore:

- qu'elle était investie de tout actif, passif et engagement,
- qu'elle prenait à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que l'acte de dissolution ne reflète pas la volonté exacte de l'associé,

Que ce dernier souhait procéder par la voie d'une mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur et dissolution subséquente.

Que par les présentes l'associé déclare vouloir rectifier l'acte de dissolution pour le changer en mise en liquidation de la société KODIAC Sàrl avec nomination d'un liquidateur,

Que l'associé unique prend par conséquent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare procéder à la rétractation de la dissolution de la société KODIAC Sàrl, telle qu'actée aux termes d'une minute du notaire instrumentant du 9 mai 2007, enregistré à Wiltz sous la relation WIL / 2007/ 358, régulièrement déposée au registre du commerce et de sociétés mais non encore publiée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de mettre la société KODIAC Sàrl en liquidation avec effet rétroactif au 9 mai 2007.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer liquidateur avec mission de repartir l'actif et d'apurer le passif éventuel Monsieur Patrick Sorio, né à Allauche, France le 4 mars 1961, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Quatrième résolution

Les présentes résolutions font par conséquent revivre la société KODIAC Sàrl pour les besoins de la mise en liquidation. La société conserve notamment la raison sociale, le capital social, la nationalité et le siège social. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 juillet 2007, WIL/2007/632. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007136927/2724/63.

(070159079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Hadi sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 37, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.473.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1.- Monsieur Luc Denis Mathias dit Luc Hamen, boulanger-pâtissier, né à Luxembourg, le 20 janvier 1967(1967 0120 158), demeurant à L-9775 Weicherdange, maison, 36A,

2.- Madame Christiane Lucie dite Christiane Differding, ouvrière, née à Clervaux, le 15 octobre 1965, (1965 1015 262), demeurant à L-9775 Weicherdange, maison, 36A.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de HADI sàrl.

Art. 3. Le siège social est établi à Hosingen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement. Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Luc Hamen, prénommé, cinquante parts	50
2.- par Madame Christiane Differding, prénommée, cinquante parts	50
Total des parts sociales, cent parts	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des Articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leurs sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tous ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (1.500,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-9806 Hosingen, 37 Haaptstrooss.
- 2.- Sont nommés gérants Monsieur Luc Hamen et Madame Christiane Differding, pouvant engager la société valablement en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Hamen, C. Differding, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2007. Relation: CLE/2007/1067. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 novembre 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007136922/238/106.

(070159085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Clearstream Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 34.597.

In the year two thousand seven, on the thirtieth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of CLEARSTREAM PROPERTIES, a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, (R.C.S. B 34 597) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 31 July 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 49 of 6 February 1991. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 23 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 845 of 4 October 2001.

The meeting was opened at 9.30 a.m. with Mrs Sylvie Bouffa, director of companies, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexis Tomas, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the par value currently set at 100.- euro per share so that the current existing 17,000 shares of 100.- euro each representing the entire corporate capital will no longer have a specific par value.

2. Decrease of the subscribed share capital from 1,700,000.- euro to an amount of 31,000.- euro.

3. Subsequent to the preceding resolutions, article 5 of the articles of incorporation is amended so that it now reads as follows:

«The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by seventeen thousand (17,000) shares.

The share capital of the company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.»

4. Decrease of the legal reserve from its current amount of 170,000.-euro to 3,100.- euro.

5. Decrease of the reserve for net worth tax from its current amount of 537,626.- euro to 0 euro.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to cancel the par value of the shares currently set at one hundred euro (EUR 100.-) per share, so that the shares are as of now without designation of a nominal value.

Second resolution

The general meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of one million six hundred sixty-nine thousand euro (EUR 1,669,000.-) to bring it from its current amount of one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000.-) down to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), by repayment of such amount to the shareholders in proportion to the number of shares held by them. The number of shares representing the corporate capital remains unchanged.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by seventeen thousand (17,000) shares, without designation of a nominal value.

The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.»

Fourth resolution

The general meeting decides to reduce the legal reserve by an amount of one hundred sixty-six thousand nine hundred euro (EUR 166,900.-) to bring it from its current amount of one hundred seventy thousand euro (EUR 170,000.-) down to three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-), by the allocation of one hundred sixty-six thousand nine hundred euro (EUR 166,900.-) to the Results brought forward.

Fifth resolution

The general meeting decides to reduce the reserve of net worth tax by an amount of five hundred thirty-seven thousand six hundred twenty-six euro (EUR 537,626.-) to bring it from its current amount of five hundred thirty-seven thousand six hundred twenty-six euro (EUR 537,626.-) down to zero euro (EUR 0.-), by the allocation of five hundred thirty-seven thousand six hundred twenty-six euro (EUR 537,626.-) to the Results brought forward.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suït la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM PROPERTIES (la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34 597, constituée suivant acte notarié reçu en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 6 février 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 4 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Bouffa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexis Tomas, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. L'annulation de la valeur nominale actuellement fixée à 100,- euros par action, de façon à ce que les 17.000 actions d'une valeur nominale de 100,- euros chacune, représentant le capital social de la Société, n'aient plus de valeur nominale.

2. Réduction du capital souscrit de 1.700.000,- euros à un montant de 31.000,- euros.

3. En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts»

4. Réduction de la réserve légale de son montant actuel de 170.000,- euros à 3.100,-euros.

5. Réduction de la réserve pour les impôts de son montant actuel de 537.626,- euros à 0 euro.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions actuellement fixée à cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que les actions sont dès maintenant sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de un million six cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.669.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par remboursement d'une telle somme aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent. Le nombre des actions représentant le capital social reste inchangé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale d'un montant de cent soixante-six mille neuf cent euros (EUR 166.900,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) à trois mille cent euros (EUR 3.100,-), par l'allocation de cent soixante-six mille neuf cent euros (EUR 166.900,-) au poste «résultats reportés».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve pour les impôts d'un montant de cinq cent trente-sept mille six cent vingt-six euros (537.626,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-sept mille six cent vingt-six euros (537.626,-) à zéro euro (EUR 0,-), par l'allocation de cinq cent trente-sept mille six cent vingt-six euros (537.626,-) au poste «résultats reportés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bouffa, B. Bartolovic, A. Tomas, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le octobre 2007. LAC/2007/33747. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007136921/7241/149.

(070159063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Juchmes Montagebau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.474.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Daniel Juchmes, Schreiner, geboren am 4. März 1979 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54689 Dahnen (Deutschland), Kehrries, 2.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Ausführen von Schreinerarbeiten, Küchenmontage sowie der Innenausbau von Häusern.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art von mobiliaren, immobiliaren, kommerziellen, industriellen oder finanziellen Operationen tätigen, welche auf direkte oder indirekte Weise die Realisierung oder die Ausdehnung des Gesellschaftszwecks fördern oder erleichtern.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen JUCHMES MONTAGEBAU S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Marnach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-vierhundert (12.400,-) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertvierundzwanzig (124,-) Euro pro Anteil, alle dem alleinigen Gesellschafter Herr Daniel Juchmes, vorgeannt, gehörend.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Herr Daniel Juchmes, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Juchmes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2007. Relation: DIE/2007/6980. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Fuer gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 15. November 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007136923/234/81.

(070159087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Krump S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 55A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.067.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Franz Krump, Schreinermeister, geboren am 15. Dezember 1975 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54597 Schwirzheim (Deutschland), auf Buch, 1

handelnd als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KRUMP S.à.r.l. mit Sitz in L-7564 Mersch, 5, allée J.W.Leonard, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 31. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 580,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung.

Welcher Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersucht seinen nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden.

Einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-7564 Mersch, 5, allée J.W.Leonard nach L-9905 Troisvierges, 55A, Grand-Rue zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel vier wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9905 Troisvierges, 55A, Grand-Rue.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Krump, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2007. Relation. DIE/2007/7014. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Fuer gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 15. November 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007136925/234/33.

(070159091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Polish Delta Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Gamet Holdings S.A.)**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.015.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 105.291, here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 October 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of GAMET HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 132.015, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company with immediate effect into POLISH DELTA GROUP S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of POLISH DELTA GROUP S.A. (hereinafter the «Company»).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.291, ici représentée par Franck Deconinck, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 26 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul actionnaire de GAMET HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.015, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer avec effet immédiat la dénomination de la Société en POLISH DELTA GROUP S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de POLISH DELTA GROUP S.A. (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deconinck, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007. LAC/2007/33745. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007136920/7241/73.

(070159051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BPT Hansa S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of Shareholders of BPT HANSA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 23 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 8 December 2006.

The extraordinary general meeting was opened by M^e Stéphanie Alexandrino, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary M^e Paul Sébastien Carteret, maître en droit, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the present extraordinary general meeting (the «Meeting») and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of

the represented shareholders and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all the shares of the Company in issue at the date of the present Meeting are present or represented at the present Meeting. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

(A) Waiver of the convening notices.

(B) Amendment of the object clause of the Company and therefore the amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the «Articles») so as to read as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible bonds), notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting decides to amend article 2 of the Articles so as to read as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible bonds), notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BPT HANSA, S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de M^e Stéphanie Alexandrino, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire M^e Paul Sébastien Carteret, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

I. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions de la Société émises à la date de la présente Assemblée sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(A) Renonciation aux formalités de convocation.

(B) Modification de la clause d'objet de la Société et en conséquence la modification de l'article 2 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles), titres d'emprunt, bons de caisse et de certificats de créance ou d'autres valeurs.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation ceux résultant d'un emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute espèce, à ses filiales, sociétés affiliées ou autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des titres à une partie tierce pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie de groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou au bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale employer toute technique et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements pour les besoins d'une gestion optimale, y compris sans limitation des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts de manière à lire:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles), titres d'emprunt, bons de caisse et de certificats de créance ou d'autres valeurs.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation ceux résultant d'un emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute espèce, à ses filiales, sociétés affiliées ou autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des titres à une partie tierce pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie de groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou au bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale employer toute technique et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements pour les besoins d'une gestion optimale, y compris sans limitation des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, l'Assemblée a dès lors été clôturée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivis d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, P. Sébastien Carteret, E. Brauckmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35132. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007136917/242/197.

(070159038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Salon d'Esthétique Européen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 90.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136901/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02538. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

New-Insight, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136899/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02536. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136898/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02528. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136897/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02527. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Diaruse Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 108.501.

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIARUSE REAL ESTATE S.A. (numéro d'identité 2005 22 11 639), avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 108.501, constituée sous la forme d'une société de droit panaméen et sous la dénomination de DIARUSE REAL ESTATE INC. suivant acte notarié daté du 9 mai 1966, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, Microjacket 186907, Roll 20675, Frame 0093 en date du 11 mai 1966 et ayant adopté la nationalité luxembourgeoise et la forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1040 du 14 octobre 2005, ledit acte contenant entre autres modification de la dénomination sociale en DIARUSE REAL ESTATE S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente de l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts de la société.

2) Révocation de Messieurs Eddy Dôme et Philippe Haquenne et de Madame Bouchra Akhertous comme administrateurs de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Vincent Cormeau, Bertrand Michaud, Jean-Yves Stasser et Philippe Vanderhoven comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Révocation de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société SV SERVICES S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Clemency. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Eddy Dôme et Philippe Haquenne et Madame Bouchra Akhertous comme administrateurs de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Monsieur Vincent Cormeau, gérant de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.
- b) Monsieur Bertrand Michaud, gérant de sociétés, né à Paris (France) le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.
- c) Monsieur Jean-Yves Stasser, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
- d) Monsieur Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUS-TRIELLES, en abrégé PARFININDUS comme commissaire aux comptes et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée SV SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Vanderhoven, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2752. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007136919/236/83.

(070159342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Couleurs d'Ailleurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.054.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- MIRIX FINANCES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.638,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Luc Leclerc, administrateur de société, demeurant à F-57000 Metz, 21, rue des Parmentiers,

2.- Madame Catherine Panter, gérante de société, née à Sarre-Union (France), le 18 février 1965, demeurant à F-57000 Metz, 21, rue des Parmentiers,

3.- Monsieur Marc Panter, directeur de magasin, né à Woippy (France), le 2 juillet 1971, demeurant à F-57640 Olgy, 4, rue en Chemée,

4.- Mademoiselle Julie Leclerc, étudiante, née à Metz (France), le 18 février 1989, demeurant à F-57000 Metz, 21, rue des Parmentiers.

ici représentée par Monsieur Roger-Luc Leclerc, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée, délivrée à Metz, le 1^{er} octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant comme prèdit, ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée, COULEURS D'AILLEURS Sarl ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1399 du 9 juillet 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.054.

Qu'elle a un capital social de 12.400,- € divisé en 100 parts sociales de 124,- € chacune.

Ensuite les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de de Bertrange à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 830,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Panter, M. Panter, J. Leclerc, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35677. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 20 novembre 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007136909/241/49.

(070158832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Colonnade Holdco N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.332.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1181 du 11 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLONNADE HOLDCO N°3 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136022/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03109. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.